

La privation matérielle

La privation matérielle



Janvier 2012

CRIOC

Centre de Recherche et d'Information
des Organisations de Consommateurs



Agenda

- Objectifs
- Méthodologie
- Indicateur de privation matérielle et différences par profil
- 9 items de la privation matérielle
- Éléments relatifs à la privation matérielle importante
- Evolution de la privation matérielle
- Conclusions

Privation matérielle

- Pour mesurer les inégalités sociales et la pauvreté à travers les écarts de revenus, différents indicateurs sont utilisés par les économistes tels que le seuil de pauvreté. Toutefois cet indicateur monétaire ne prend pas en compte les revenus en nature, les avantages liés à la propriété (locataire ou propriétaire), le bénéfice de revenus non déclarés.
- La privation matérielle est un indicateur de mesure d'écarts de revenus estimé à travers l'utilisation de biens et de services auxquels un consommateur peut ou non accéder alors qu'ils sont considérés comme des biens et services ordinaires ou nécessaires.
- L'indicateur de privation matérielle permet d'identifier des profils de consommateurs qui échappent à la pauvreté mais rencontrent d'autres difficultés bien réelles ou d'autres catégories qui concernées par un risque monétaire subissent moins de difficultés.
- L'indicateur de privation matérielle se mesure à travers 9 items.
- Le CRIOC a établi 3 catégories :
 - Les consommateurs qui déclarent ne pas subir de privation matérielle
 - Les consommateurs en légère situation de privation matérielle (Au moins 1 des 9 critères n'est pas satisfait)
 - Les consommateurs en importante situation de privation matérielle (Au moins 3 des 9 critères ne sont pas satisfaits)

Privation matérielle

- Cet indicateur de privation matérielle prend en compte les items suivants :
 - possibilité de faire face à des dépenses imprévues
 - possibilité de manger plus de 4 fois par semaine un repas à base de viande, de poisson, d'œufs ou équivalent végétarien
 - possibilité de chauffer convenablement son logement
 - possibilité de partir au moins, chaque année, une semaine en vacances hors de son domicile
 - disposer d'une réserve financière qui permet d'éviter les retards de paiement en matière de loyers, de paiement et de crédit
 - possibilité d'acheter une voiture personnelle
 - possibilité de posséder une télévision
 - possibilité d'avoir un téléphone
 - possibilité d'avoir un lave-linge
- Il ne prend pas en compte les indicateurs non matériels comme les inégalités socio-culturelles : participation à des activités sportives et récréatives, réussite scolaire, perception de l'état de santé, etc.
- Il est établi sur base des déclaratifs des répondants et peut générer certains biais. Les résultats sont donc à interpréter avec beaucoup de nuances. Il n'en demeure pas moins un indicateur utile de mesure de la pauvreté et de son évolution.

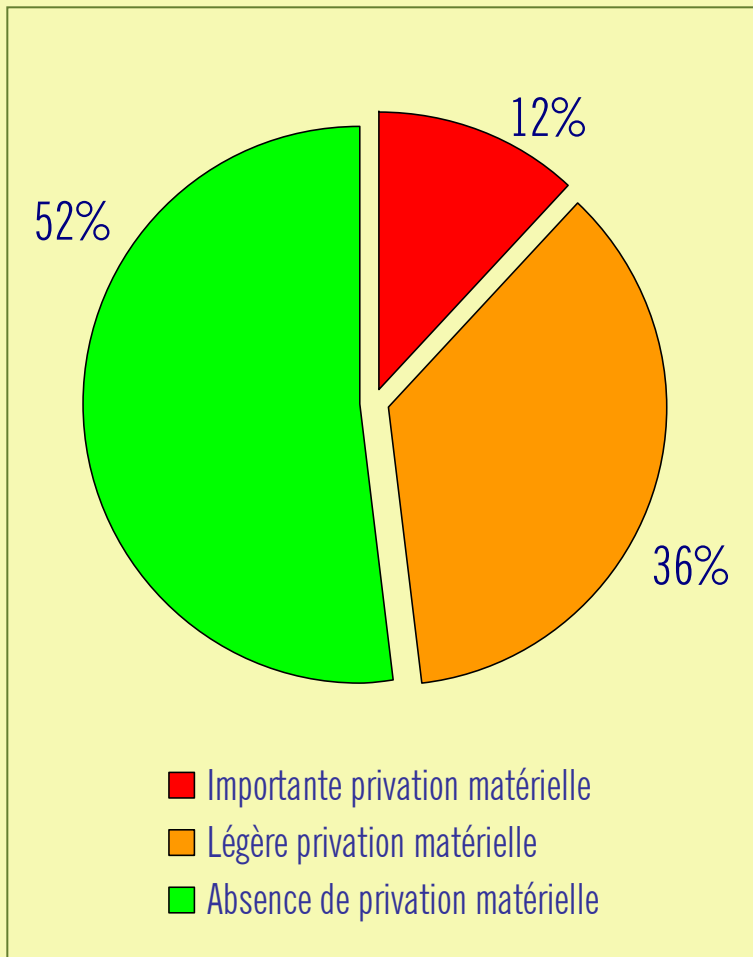
Objectifs

- Mesurer la privation matérielle qui prend en compte les 9 indicateurs mentionnés juste avant et qui sont liés au risque de privation matérielle,
- Établir le profil des consommateurs les plus sensibles par le concept de privation matérielle.

Méthodologie

- Enquête quantitative réalisée par téléphone auprès d'habitants de Belgique âgés de 18 ans et +.
- Field : 843 interviews en décembre 2011, comparaison réalisée avec d'autres enquêtes précédentes.
- Échantillon aléatoire stratifié redressé.
- Les résultats ont fait l'objet des traitements statistiques adéquats (χ^2 , marge d'erreur).
- La marge d'erreur totale maximale sur l'échantillon est de 3,44%.
- Seuls les résultats significatifs sont présentés. Toutefois, chaque donnée a été analysée en fonction de la localisation (Régions), du genre, de l'âge, de la taille et de la composition du ménage, des groupes sociaux (modestes GSI, moyens GSM, supérieurs GSS), du fait d'être PRA ou non (principal responsable d'achat), de la présence d'enfants dans le ménage, d'être ou non en situation de privation matérielle.

Privation matérielle



➤ Indicateur de privation matérielle

- La moitié des consommateurs ne subit pas de privation matérielle.
- Plus d'un tiers des consommateurs connaissent une légère privation matérielle et un consommateur sur dix connaît une importante privation matérielle.

Base : Répondants.

Différences par profil

- **Importante privation matérielle (12%)**

Une privation matérielle importante touche plus particulièrement les consommateurs vivant seuls (+9%), ceux issus de groupes sociaux à revenus modestes (+9%) et les locataires (+15%). Elle concerne moins les habitants des villes wallonnes (-6%), les consommateurs issus de groupes sociaux supérieurs (-8%) et les propriétaires (-5%).

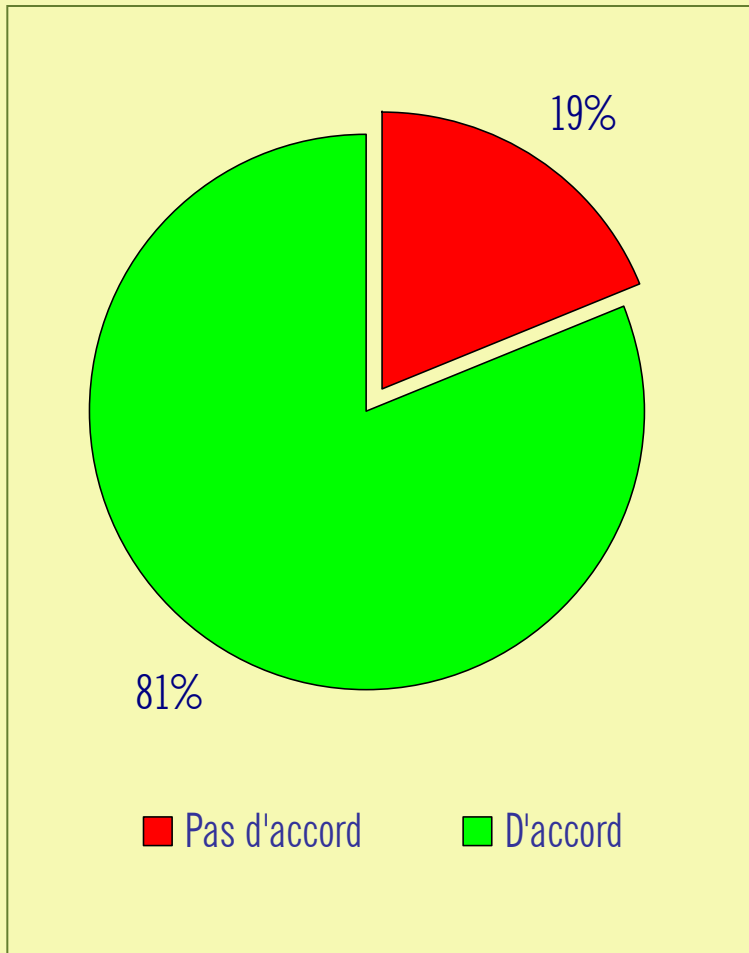
- **Légère privation matérielle (36%)**

Ce profil est plus souvent composé de consommateurs bruxellois (+18%), de francophones (+14%), des 18-29 ans (+15%), de ménages de 3 personnes (+10%) et d'habitants de villes wallonnes (+21%). Les consommateurs âgés entre 40 et 49 ans (-13%), les néerlandophones (-10%), les habitants des villes flamandes (-15%) et des communes rurales flamandes (-14%) sont moins souvent touchés par de légères privations matérielles.

- **Absence de privation matérielle (52%)**

Les consommateurs flamands (+10%), les 40-49 ans (+15%), ceux issus de groupes sociaux supérieurs (+14%) et les propriétaires (+7%) se retrouvent plus souvent dans ce profil. Par contre, les consommateurs bruxellois (-16%), wallons (-13%), les 18-29 ans (-20%), ceux issus de groupes sociaux à revenus modestes (-14%) et les locataires (-19%) sont moins souvent en situation d'absence totale de privation matérielle.

Possibilité de faire face à des dépenses imprévues



➤ J'ai la possibilité de faire face à des dépenses imprévues car j'ai mis un peu d'argent de côté.

- Un consommateur sur cinq déclare qu'il n'a pas la possibilité de faire face à des dépenses imprévues car il n'a pas mis de l'argent de côté.
- Les consommateurs âgés entre 30 et 39 ans (+10%), les habitants des communes rurales flamandes (+10%) et les propriétaires (+5%) sont plus nombreux à se déclarer prêts à faire face à des dépenses imprévues.
- Par contre, les consommateurs bruxellois (-12%), les 18-29 ans (-16%), les habitants des communes rurales wallonnes (-16%) et les locataires (-15%) ont de plus grandes difficultés à mettre de l'argent de côté.

Base : Répondants.

Possibilité de manger un repas protéiné

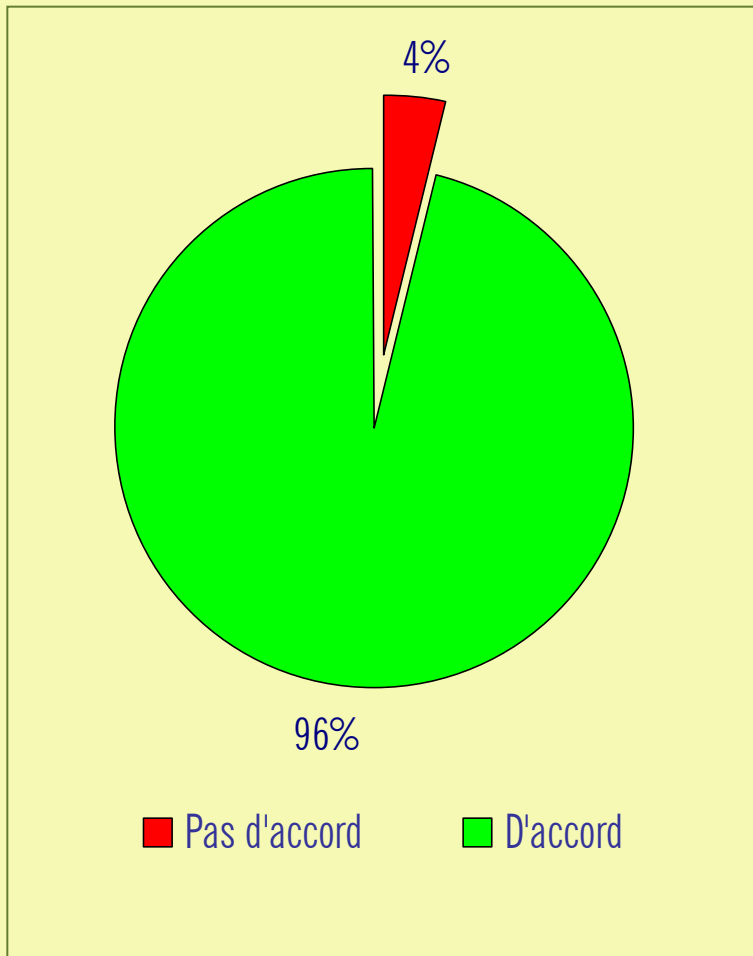


➤ J'ai la possibilité de manger plus de 4 fois par semaine un repas à base de viande, de poisson ou d'œufs.

- Seuls 5% des consommateurs déclarent qu'ils n'ont pas la possibilité de manger plus de 4 fois par semaine un repas à base de viande, de poisson ou d'œufs.
- Les consommateurs bruxellois (+5%) et les ménages de 5 personnes (+5%) déclarent tous qu'ils ont la possibilité de manger plus de 4 fois par semaine un repas protéiné.
- Par contre, les locataires en ont moins la possibilité (-7%).

Base : Répondants.

Possibilité de chauffer correctement son logement

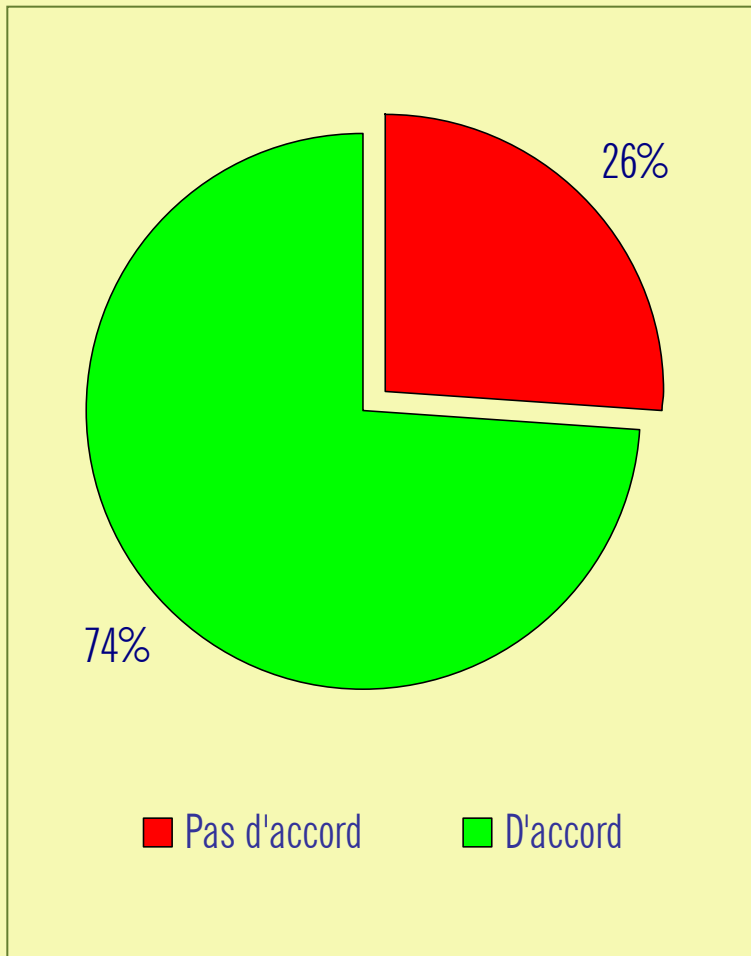


➤ J'ai la possibilité de chauffer correctement mon logement.

- Seulement 4% des consommateurs déclarent qu'ils n'ont pas la possibilité de chauffer correctement leur logement.
- Les consommateurs appartenant à des ménages de 4 personnes (+3%) sont plus nombreux à pouvoir se chauffer correctement leur logement.
- Tandis que les locataires (-5%) sont moins nombreux à avoir la possibilité de le faire.

Base : Répondants.

Possibilité de partir au moins une semaine en vacances

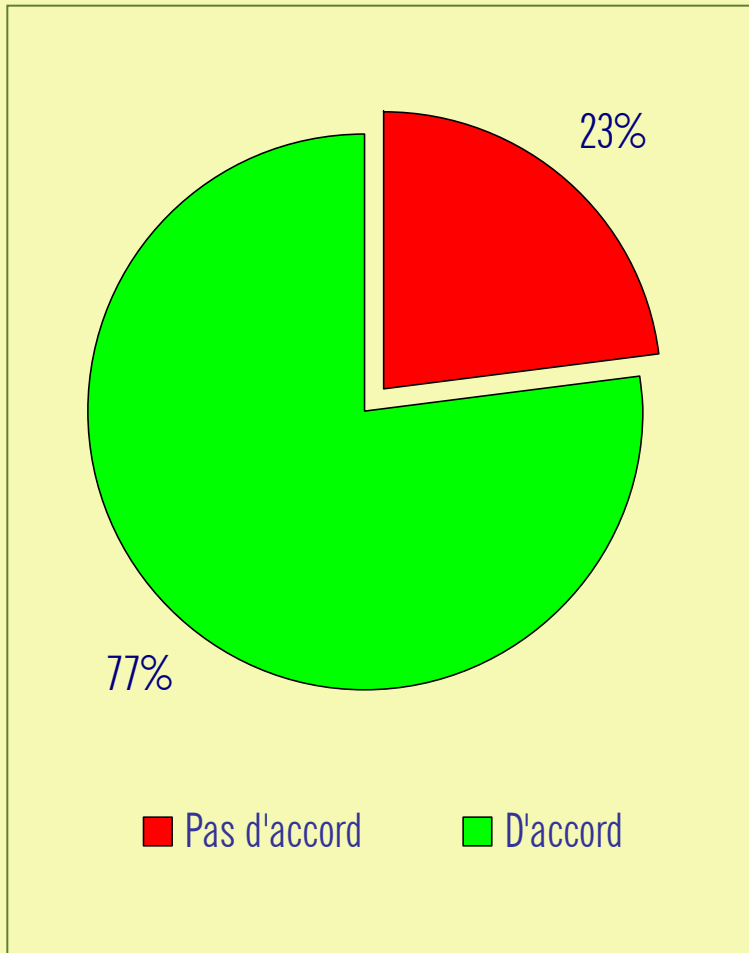


➤ J'ai la possibilité de partir au moins, chaque année, une semaine en vacances.

- Un consommateur sur quatre déclare qu'il n'a pas la possibilité de partir au moins, chaque année, une semaine en vacances.
- Les consommateurs bruxellois (+12%), les habitants des villes flamandes (+11%), les groupes sociaux supérieurs (+13%) et les propriétaires (+7%) sont plus nombreux à pouvoir partir en vacances.
- Par contre, les locataires (-23%), les habitants des villes wallonnes (-11%) et des communes rurales wallonnes (-20%) sont moins nombreux à pouvoir s'offrir une semaine de vacances chaque année.

Base : Répondants.

Possibilité de disposer d'une réserve financière

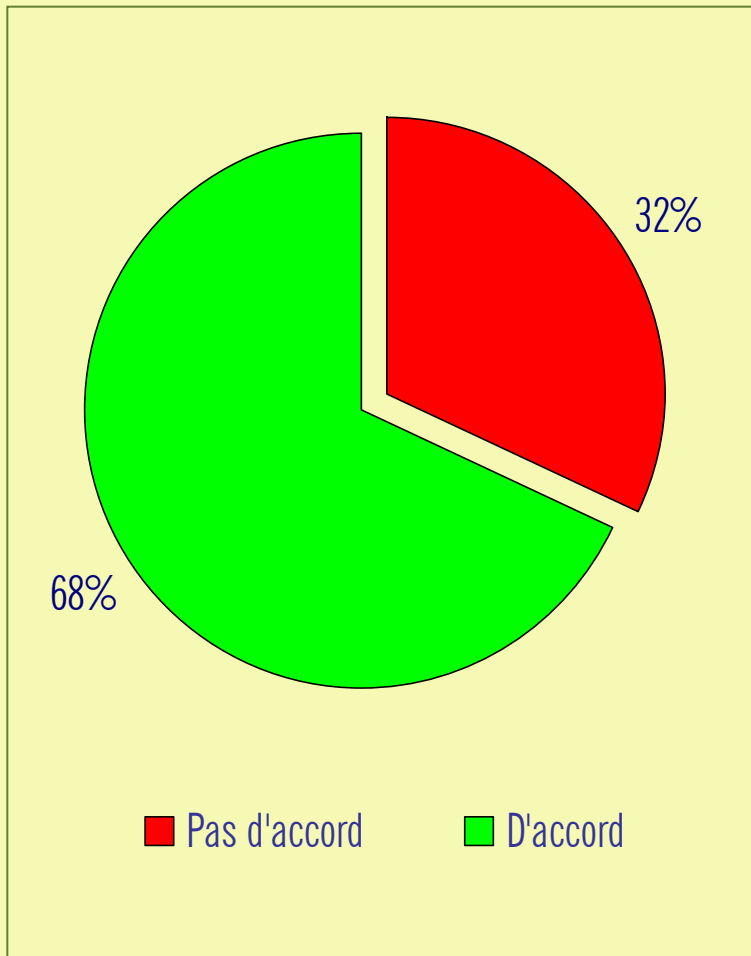


➤ Je dispose d'une réserve financière qui permet d'éviter les retards de paiement en matière de loyers, de paiement et de crédit.

- Près d'un consommateur sur quatre déclare qu'il ne dispose pas d'une réserve financière qui lui permet d'éviter les retards de paiement en matière de loyers, de paiement et de crédit.
- Les consommateurs âgés entre 18 et 29 ans (-12%), les ménages de 3 personnes (-9%), les citoyens wallons (-15%), les locataires (-15%) et ceux issus de groupes sociaux à revenus modestes (-13%) sont moins nombreux à avoir des réserves financières.
- Seuls les consommateurs issus de groupes sociaux (+9%) supérieurs sont plus nombreux à disposer d'une réserve.

Base : Répondants.

Possibilité d'acheter une voiture personnelle



➤ J'ai la possibilité d'acheter une voiture.

- Un consommateur sur trois déclare qu'il n'a pas la possibilité d'acheter une voiture personnelle.
- Les consommateurs bruxellois (-31%), wallons (-14%), les 18-29 ans (-24%), les personnes seules (-11%), ceux issus de milieux sociaux à revenus modestes (-16%) et les locataires (-14%) sont moins nombreux à avoir la possibilité d'acheter une voiture.
- Par contre, les consommateurs flamands (+12%), les 40-49 ans (+12%), les 50-64 ans (+8%), les ménages de 5 personnes (+16%) et ceux issus de groupes sociaux supérieurs (+8%) sont plus nombreux à déclarer pouvoir acheter une voiture.

Base : Répondants.

Possibilité de posséder une télévision

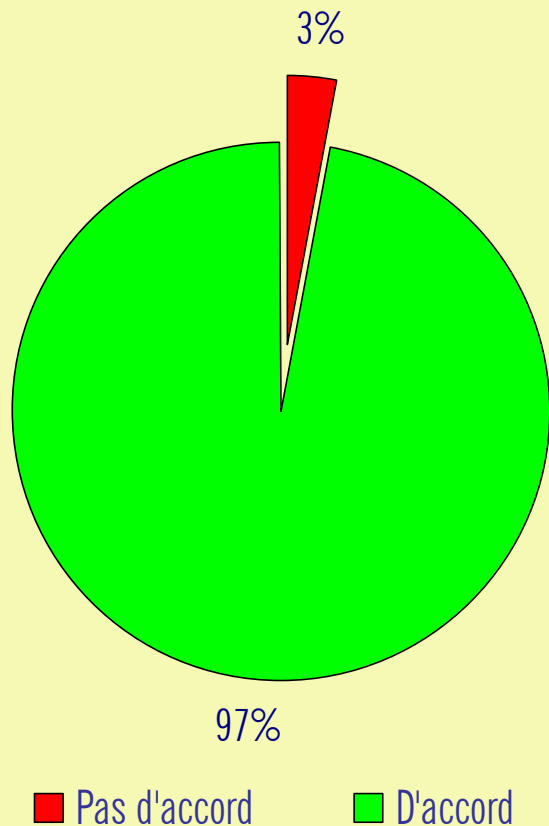


➤ J'ai la possibilité d'avoir une télévision.

- Seulement 5% des consommateurs n'ont pas la possibilité d'avoir une télévision.
- Les consommateurs bruxellois (+5%), les personnes vivant seules (+3%), les habitants des petites localités wallonnes (+4%) et des communes rurales wallonnes (+5%) sont plus nombreux à déclarer avoir la possibilité d'avoir une télévision.

Base : Répondants.

Possibilité de posséder un téléphone

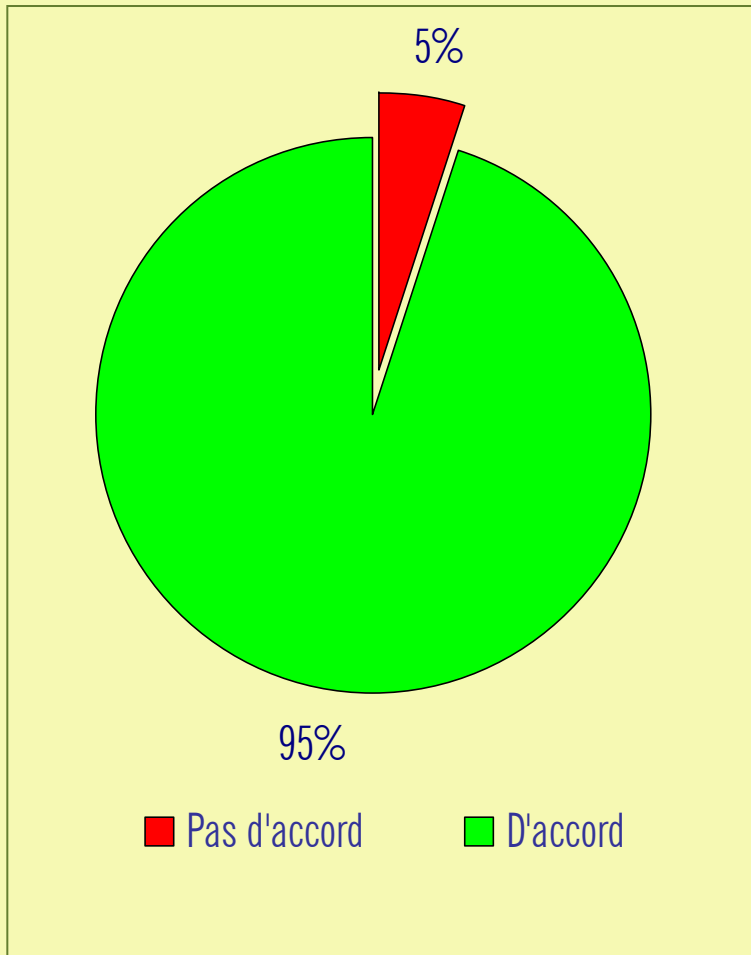


➤ J'ai la possibilité d'avoir un téléphone.

- Seulement 3% des consommateurs déclarent qu'ils n'ont pas la possibilité d'avoir un téléphone.
- Les consommateurs bruxellois, wallons, les 50-64 ans, les ménages de 6 personnes et plus et les groupes sociaux supérieurs déclarent tous avoir la possibilité d'avoir un téléphone.
- Seuls les locataires (-4%) sont moins nombreux que la moyenne à pouvoir s'offrir un téléphone.

Base : Répondants.

Possibilité de posséder un lave-linge

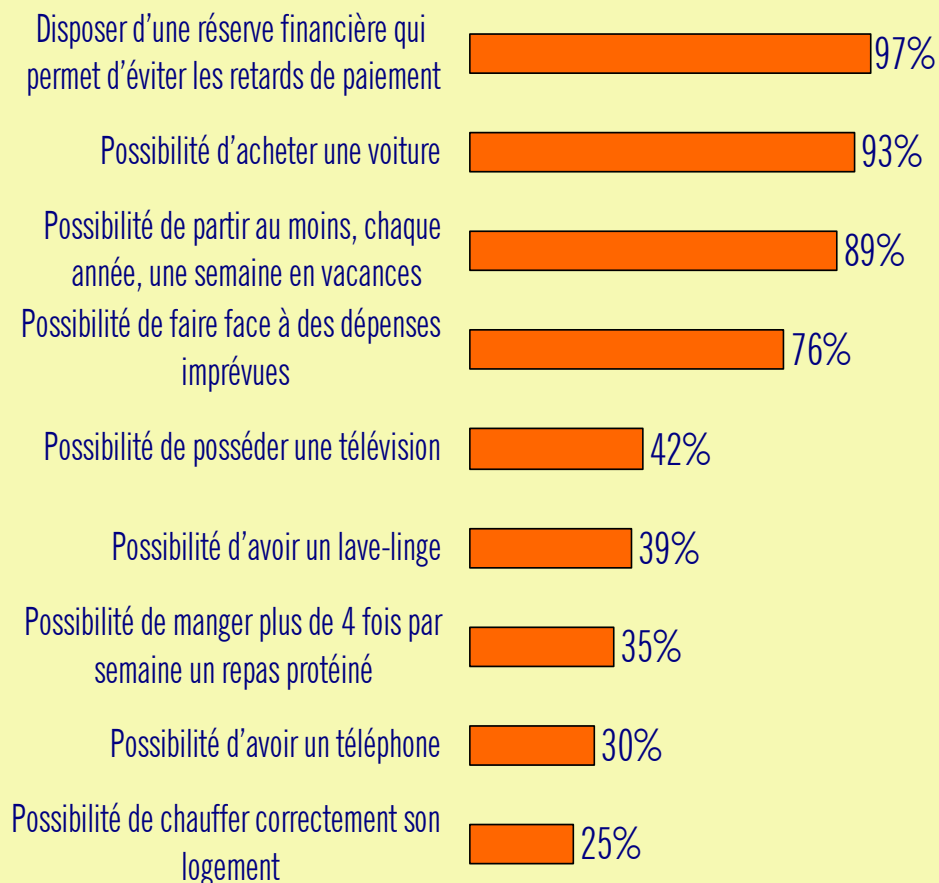


➤ J'ai la possibilité d'avoir une machine à laver.

- 5% des consommateurs déclarent qu'ils n'ont pas la possibilité d'avoir un lave-linge.
- Les consommateurs bruxellois (+5%), wallons (+3%), les 50-64 ans (+3%), les ménages de 3 personnes (+3%) et les groupes sociaux supérieurs (+4%) sont plus nombreux à déclarer qu'ils ont la possibilité d'avoir une machine à laver.
- Par contre, les locataires (-6%) sont moins nombreux à pouvoir s'acheter un lave-linge.

Base : Répondants.

Éléments qui jouent dans une privation matérielle importante

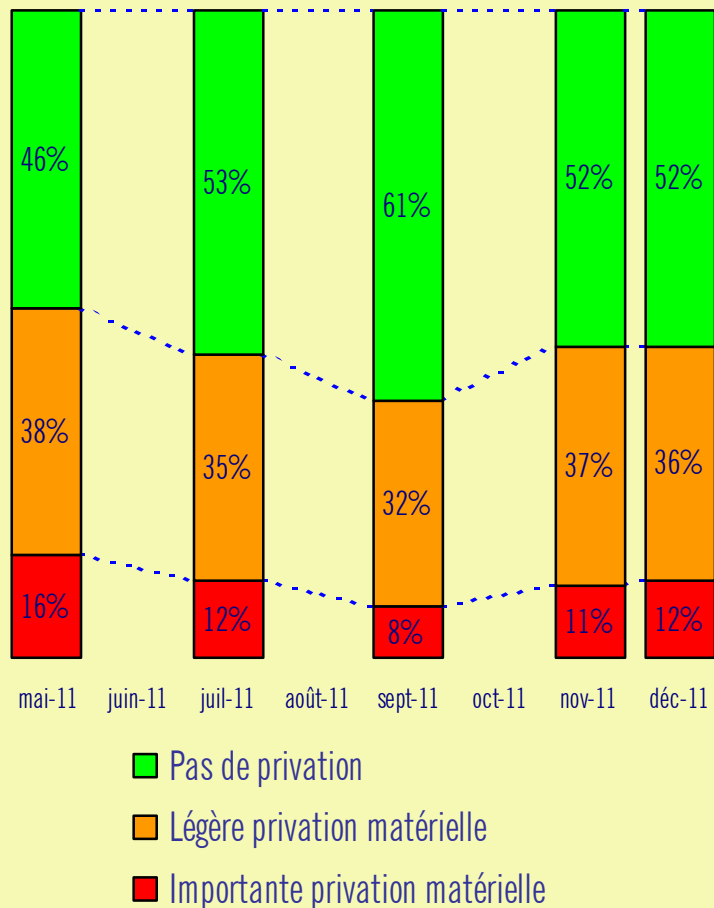


➤ Contribution de l'élément à l'apparition d'une importante privation matérielle

- La privation matérielle est multifactorielle. Chez les consommateurs qui sont confrontés à une importante privation matérielle, en moyenne 5,3 éléments interviennent simultanément.
- Parmi ceux-ci, le fait de disposer d'une réserve financière permettant d'éviter les retards de paiement, la possibilité d'acheter une voiture, la possibilité de partir au moins une semaine en vacances chaque année et la possibilité de faire face à des dépenses imprévues constituent les 4 éléments les plus importants.

Base : Répondants, % de contribution

Evolution de la privation matérielle



➤ Evolution de la privation matérielle entre juin et novembre 2011.

- Entre novembre et décembre 2011, aucune modification n'a eu lieu. Par contre, sur les huit derniers mois, des variations apparaissent en matière de privation matérielle des consommateurs interrogés.
- Après avoir connu une diminution en septembre 2011, l'importante privation matérielle réapparaît en novembre et en décembre mais est toujours inférieure au niveau de mai 2011.
- Dans une moindre mesure, la légère privation matérielle rencontre la même tendance.

Base : Répondants, % de contribution

Conclusions

- **La privation matérielle est bien réelle**

Plus d'un consommateur sur dix rencontre d'importantes difficultés en terme de privation matérielle, un peu plus d'un tiers des consommateurs connaît une légère privation matérielle et près d'un consommateur sur deux ne subit pas de privation matérielle. La privation matérielle est multifactorielle. En moyenne, 5,3 éléments interviennent simultanément. Parmi ceux-ci, le fait de disposer d'une réserve financière permettant d'éviter les retards de paiement, la possibilité d'acheter une voiture, la possibilité de partir au moins une semaine en vacances chaque année et la possibilité de faire face à des dépenses imprévues constituent les 4 éléments les plus importants parmi les 9 items identifiés.

- **La privation matérielle : un impact différencié**

Une privation matérielle importante touche plus particulièrement les consommateurs vivant seuls, ceux issus de groupes sociaux à revenus modestes et les locataires. Une légère privation matérielle se retrouve surtout chez les consommateurs bruxellois, les francophones, les 18-29 ans, les ménages de 3 personnes et les habitants des villes wallonnes. Par contre, les consommateurs flamands, les 40-49 ans, les propriétaires et les groupes sociaux supérieurs sont moins souvent confrontés à ces difficultés matérielles.

Conclusions

- **Décembre 2011 : comparaison mensuelle**

La situation de décembre 2011 est identique à novembre 2011. En effet, environ un consommateur sur dix se trouve en situation d'importante privation matérielle et un sur trois en situation de légère privation matérielle. Cette situation est donc toujours préoccupante par rapport à septembre, où les consommateurs étaient moins nombreux en situation de privation. Cependant, elle s'est tout de même améliorée par rapport à mai 2011 où la privation était la plus élevée ces 8 derniers mois.

Auteurs :
Gaëlle Bamps, Marc Vandercammen

Editeur Responsable :
Marc Vandercammen

CRIOC
Boulevard Paepsem 20 - 1070 BRUXELLES
Tél. 02/547.06.11 - Fax. 02/547.06.01
www.crioc.be

Édition 2012

D 2012-2492-22
©CRIOC

Prix : 22€



Le CRIOC contribue tant par le choix de ses activités que par l'information qu'il délivre au développement d'une consommation plus durable. Il a mis en place un système de gestion de l'environnement pour ses activités et ses projets conformément aux exigences du règlement EMAS (Eco-Management and Audit Scheme (EMAS 1221/2009)), qui lui permet, entre autres, de mesurer ses performances environnementales dans un esprit d'amélioration continue.

La déclaration environnementale du CRIOC est disponible sur son site sur <http://www.oivo-crioc.org/files/fr/page12-EMAS.pdf>

©CRIOC - Reproduction autorisée à des fins non-commerciales moyennant mention des sources